



DOSSIER DE PRESSE

L'Assemblée départementale
présente le bilan et les perspectives
de son plan d'actions COVID

Vendredi 2 avril 2021

Un an après le début de la pandémie, les 38 Conseillers départementaux réunis en session plénière ce vendredi 2 avril 2021 ont dressé le bilan du plan d'actions COVID engagé dès le printemps 2020. Le Département a déjà mobilisé plus de 37 M€ pour prévenir les répercussions sociales liées à la crise sanitaire et soutenir la relance de l'activité en Savoie. Il propose par ailleurs de poursuivre ou d'adapter ces dispositifs d'intervention notamment en faveur des associations et des acteurs de la montagne, et d'adopter 10 mesures nouvelles et immédiates pour la jeunesse.

Depuis le printemps 2020, le Département de la Savoie se mobilise pour soutenir les populations, les collectivités et les acteurs socio-économiques fortement impactés par la crise sanitaire, économique et sociale. Il a déployé un plan d'actions COVID approuvé lors du vote du budget supplémentaire 2020, prolongé lors du vote du budget 2021 ; un effort budgétaire effectué dans un contexte de diminution de ses recettes et sans compensation de l'État.

Pour accompagner la reprise de l'économie sur l'ensemble du territoire, le Département a également signé le 5 mars dernier l'accord « Savoie Relance » avec l'État afin de démultiplier l'effet de levier des financements publics et favoriser la réalisation de nombreux projets dans les territoires savoyards.



Le plan d'actions COVID du Département : 37,6 M€ supplémentaires mobilisés depuis un an sur les 42,5 M€ du Plan de relance voté en 2020

Au-delà de l'engagement de ses agents notamment dans les services médico-sociaux, pour l'entretien des routes, la restauration scolaire et les protocoles sanitaires dans les collèges, les actions mises en œuvre par le Département depuis mars 2020 portent sur :

- **3,7 M€ en faveur de la cohésion sociale, de la protection de l'enfance, des personnes âgées ou en situation de handicap** dont 1,5 M€ pour répondre à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, 536 000€ pour la prime versée aux assistants familiaux et aux personnels des établissements médico-sociaux et des services d'aide à domicile qui se sont retrouvés en première ligne, et près de 300 000€ d'indemnités exceptionnelles pour la prise en charge des enfants placés ;
- **2,3 M€ de fournitures et équipements spécifiques à la crise sanitaire** dont 1,2 M€ pour 250 000 tests antigéniques et 925 000€ pour 1 million de masques diffusés aux communes et communautés de communes, aux structures sociales partenaires et aux collégiens ;
- **12,6 M€ pour la politique routière** afin de soutenir fortement les entreprises de travaux publics, dont 8 M€ dédiés aux travaux de maintenance de chaussées, près de 2 M€ aux aménagements cyclables et 1 M€ pour des travaux d'ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels ;
- **10,5 M€ d'avances sur les marchés publics versées aux entreprises prestataires du Département** pour les aider à renflouer leur trésorerie en ces temps difficiles ;

- **1,8 M€ pour le secteur du BTP**, principalement pour les programmes de maintenance, de rénovation énergétique et de réhabilitation dans les collèges ;
- **1,8 M€ en faveur des collectivités territoriales** dont une enveloppe de 1,2 M€ dédiée au fonds d'urgence COVID-19 pour les aider à faire face aux dépenses supplémentaires générées par la gestion de la crise et la mise en place de mesures barrière. Ce fonds a d'ores et déjà été réabondé à hauteur de 1,2 M€ au budget 2021 ;
- **2,6 M€ pour soutenir le tourisme**, secteur d'activités particulièrement impacté par la crise, avec **une contribution du Département à hauteur de 2,5 M€ au fonds Région unie de la région Auvergne Rhône-Alpes** dont près de 800 acteurs du tourisme ont déjà bénéficié ; à ce fonds s'ajoutent notamment des aides spécifiques aux centres de vacances et aux refuges eux aussi en grandes difficultés ;
- **266 000 € pour renforcer l'aide apportée aux associations** dans les 19 cantons de Savoie via le Fonds de développement de l'animation locale (FDAL) ;
- **562 000 € d'aides à l'agriculture et à la forêt** dont 150 000 € pour l'achat de fromages et produits laitiers au bénéfice de la Banque alimentaire de Savoie, et 91 000 € pour financer des chantiers d'abattage et de débardage dans les forêts départementales. Des aides qui s'ajoutent aux subventions exceptionnelles apportées par le Conseil Savoie Mont Blanc aux filières agricoles et forestières ainsi qu'à la promotion des produits locaux ;
- **473 000 € pour le sport et la jeunesse** dont 200 000€ pour l'opération « Bol d'air solidaire » aux côtés de la Caf de la Savoie et de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances. Les familles dans le besoin ont ainsi pu bénéficier de chèques vacances qui pour moitié ont été dépensés en Savoie dans les loisirs et la culture. Une aide exceptionnelle de 30 000€ a par ailleurs été versée à l'Association savoyarde des classes de découverte pour permettre aux structures jeunesse d'expérimenter des mini-camps de 3 jours ;
- **315 000€ destinés aux collèges** (hors bâtiments) pour doter en chéquiers alimentaires près de 400 familles de collégiens en situation difficile, mais aussi pour aider les 29 collèges ayant fait appel à un service traiteur pour la restauration scolaire, pour l'achat de produits sanitaires et l'intervention en renfort de sociétés de nettoyage dans les établissements ;
- **Plus de 500 000€ pour le déploiement des outils de télétravail** de la collectivité (ordinateurs portables, téléphonie, outil de visioconférence...) et l'acquisition des **fournitures et équipements** nécessaires à l'application des protocoles sanitaires.

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale se prolonge, le Département propose de renforcer ou d'ajuster ces dispositifs pour les adapter aux besoins nouveaux des Savoyards et des acteurs socio-économiques. Les crédits supplémentaires seront adoptés lors du vote du budget supplémentaire en mai prochain.



Le Département va plus loin en renforçant ces dispositifs et en adoptant des actions nouvelles, notamment en faveur des associations et des acteurs de la montagne

- **Pour les associations : création d'un fonds de soutien spécial doté de 1 M€**

Cette aide exceptionnelle s'adressera aux structures partenaires qui relèvent du sport et de la jeunesse et assurent une continuité de service public et/ou des actions d'intérêt général. Ce fonds sera également destiné aux associations qui œuvrent dans la culture et le patrimoine, secteurs d'activités fortement impactés dans le contexte actuel.

En complément, le Département propose de renforcer les aides aux équipes artistiques professionnelles, à la diffusion de spectacles, aux saisons culturelles, et de créer une aide pour l'équipement numérique des établissements d'enseignement artistiques.

Le réseau des musées, durement touché financièrement par la crise sanitaire du fait de l'arrêt des visites, dispose d'ores et déjà d'un **fonds spécial Covid-19 de 100 000€** pour le fonctionnement des structures privées ou celles portées par des collectivités territoriales.

- **Pour le tourisme**, dans le cadre des mesures d'urgence et du Plan de relance de la Région, **le Département, particulièrement attentif aux difficultés des acteurs de la montagne, a décidé d'adhérer au fonds Région unie d'urgence pour la montagne**. Il pourra ainsi apporter son soutien sur des actions dans le champ d'une des compétences partagées telle que définie par la loi NOTRe en 2015.



10 mesures nouvelles et immédiates pour la jeunesse

En complément des aides mises en place par l'État, le Département propose 10 mesures nouvelles pour la jeunesse afin d'apporter des réponses immédiates pour l'accès à l'emploi, le soutien psychologique et le maintien du lien social.

Isolement, difficultés financière et relationnelle, scolarité et perspectives d'emploi bousculées... la crise touche de plein fouet les 16-25 ans. Le Département a décidé de renforcer son accompagnement pour les aider à traverser cette période difficile.

Pour cela, il met en place des mesures immédiates issues des échanges avec l'Université, le CROUS, les associations étudiantes, les missions locales et les acteurs de la jeunesse.

- ① **Aide alimentaire et aides directes individuelles pour les étudiants les plus en difficulté**. Le Département versera une aide à la fondation Savoie Mont Blanc pour la création d'une épicerie sociale gérée par un collectif étudiants. La mise en place d'une aide individuelle est à l'étude.

- ② **Augmentation du fonds d'aide aux jeunes** pour permettre aux missions locales de faire face à toutes les demandes déposées en 2021 par les jeunes en cours d'insertion professionnelle. Le Département soutiendra les missions locales dans leur recherche d'employeurs pour l'embauche des jeunes en contrats aidés.

③ Élargissement à la Maurienne du **dispositif innovant de soutien psycho-social des jeunes en insertion sociale et professionnelle** ; celui-ci qui pourra être étendu aux secteurs d'Aix-les-Bains et d'Albertville.

④ **Renforcement des chantiers d'été** via un appel à projet pour l'organisation par les communes et intercommunalités de chantiers jeunes collectifs d'une semaine. 100 jeunes pourraient ainsi en bénéficier, leur rémunération étant prise en charge par le Département.

⑤ **Soutien à la professionnalisation des structures jeunesse** par une participation au financement du Brevet professionnel à la jeunesse de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS), diplôme au bénéfice des moins de 26 ans.

⑥ **Organisation de sorties et d'activités de pleine nature** cet été en Savoie Mont Blanc via un appel à projets auprès des structures jeunesse.

En tant qu'employeur, pour favoriser l'accueil de jeunes dans les services du Département :

⑦ **Création de 40 contrats d'apprentissage**, soit 10 de plus qu'en 2020 ;

⑧ **Ouverture de 75 jobs d'été** pour la période de juin à septembre prochain, soit 25 de plus qu'en 2020 ;

⑨ **Création de 15 contrats temporaires** pour assurer le soutien scolaire des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance ;

⑩ **Déplafonnement du budget consacré à l'accueil des stagiaires** et à leur encadrement pour en accroître le nombre dans les services départementaux.

Au-delà de ces mesures de court terme, le Département s'engage à accompagner de manière durable les 16-25 ans et les organismes mobilisés à leurs côtés. Il proposera des actions au titre de sa politique jeunesse et dans le cadre du programme départemental d'insertion.